

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION 0}

Communiqué de presse n° : 123/2021

Date: 23 Nov 2021

Banjul, Gambie

Election du nouveau bureau : Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a élu, le 15 novembre 2021, le nouveau Président et la nouvelle Vice-présidente de son Bureau qui dirigeront et coordonneront les activités des membres de la Commission. L'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu (Région centrale) est le nouveau Président élu et la Commissaire Maya Sahli Fadel (Région nord) assume le poste de Vice-présidente. Tous les deux serviront pour un mandat de deux (2) ans. Le nouveau Président succède à l'ancien Président, l'Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso.

L'élection s'est déroulée lors de la 69^{ème} Session ordinaire de la CADHP se tenant actuellement du 15 novembre au 5 décembre 2021. L'élection a été menée conformément à l'Article 42(1) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, lu conjointement avec la Règle 14 du Règlement intérieur de la CADHP (2020).

La CADHP est un organe autonome, créé en vertu du traité de l'Union africaine et est composée de onze (11) Commissaires élus par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Les Commissaires servent en leur qualité personnelle et en toute indépendance et impartialité. Le mandat de la Commission est défini à l'Article 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) et comprend la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples sur le continent et l'interprétation de toute disposition de la Charte africaine à la demande d'un État partie, entre autres tâches qui pourraient lui être confiées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été créée en vertu de l'Article 30 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui est entrée en vigueur le 21 octobre 1986. La Charte africaine est ratifiée par cinquante-quatre (54) des cinquante-cinq (55) États membres de l'Union africaine, ce qui en fait l'un des instruments les plus largement ratifiés par l'Union africaine. Le nombre de ratifications de la Charte signifie une acceptation quasi universelle par les États africains des normes qu'elle contient. L'année 2021 a marqué les 40 ans d'existence de la Charte africaine. La mise en œuvre de la Charte a permis de contribuer de manière croissante à la reconnaissance de la légitimité des travaux des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, de l'opposition politique et des médias.

La Charte représente un exercice de l'Agence africaine dans la définition de l'essence et de la signification des droits donnant une pleine expression à la longue lutte et aux

aspirations de l’Afrique à la dignité, à la liberté, à l’égalité et à la justice. La Charte africaine vise principalement les États, à titre individuel, et s’adresse à la fois à la domination coloniale et à l’oppression des peuples par des gouvernements indépendants. La Charte africaine est l’un des instruments des droits de l’homme largement cités, non seulement dans un grand nombre de documents juridiques et politiques continentaux mais aussi dans des instruments nationaux et sous-régionaux. Tout comme d’autres instruments des droits de l’homme qu’elle a inspirés, la Charte africaine continue de servir de source d’inspiration à l’élaboration de déclarations nationales des droits et de diverses lois donnant effet à des droits de l’homme spécifiques. Elle est également emblématique dans sa contribution au corpus des droits de l’homme internationaux.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec

Mme Lindiwe Khumalo, | Secrétaire exécutive par intérim | Commission africaine des droits de l’homme et des peuples | Tél : +220 4410 505 / 506 | E-mail : achpr.stcincoming@africa-union.org | Banjul, Gambie.

M. Etwell Karikoga | Commission africaine des droits de l’homme et des peuples | Tél : +251 115 517 700 | E-mail : Karikogae@africa-union.org | OU au-banjul@africa-union.org | Banjul, Gambie.

Doreen Apollos | Direction de l’information et de la communication | Commission de l’Union africaine | Tél : +251 115 517 700 | E-mail : ApollosD@africa-union.org | Addis-Abeba, Ethiopie

Direction de l’information et de la communication, Commission de l’Union africaine | E-mail : DIC@africa-union.org | Web : au.int | Addis-Abeba, Ethiopie | Suivez-nous sur : Facebook | Twitter | Instagram | YouTube